



RENDEZ-VOUS DU NUMÉRIQUE

Jeudi 28 novembre 2019 de 9h à 10h30

(Accueil à partir de 8h30)

Les messageries instantanées libèrent la communication en milieu professionnel : quels risques juridiques pour les entreprises ?

L'utilisation par les salariés d'applications mobiles de messagerie instantanée (WhatsApp, Messenger, Telegram, Viber, Twitter, LinkedIn, Skype etc.) installées sur les téléphones professionnels ou personnels, soulèvent de nombreuses problématiques juridiques.

- **Droit du travail** : droit à la déconnexion, harcèlement, sanctions, données personnelles

avec l'intervention d'Alizée Elkouby – BCTG Avocats

- **Droit commercial** : concurrence déloyale, échanges d'informations anticoncurrentiels, moyen de preuve pour le concurrent ou l'autorité de contrôle

avec l'intervention de François Dauba et Mélati Gauvry – BCTG Avocats

- **Procédures judiciaires et moyens de preuves** : retours d'expériences sur les nouveaux moyens de communication

avec l'intervention de la SCP Parhuis, Huissier de justice à Paris

Le nombre de places étant limité, nous vous remercions de confirmer votre présence :

s.malherbe@bctg-avocats.com

Cabinet BCTG Avocats
14 avenue Gourgaud – 75017 Paris
www.bctg-avocats.com

Retrouvez le cabinet sur les réseaux sociaux



À propos des Rendez-vous du Numérique

Les Rendez-vous du Numérique sont l'occasion de faire un point sur l'actualité juridique en relation avec le numérique, d'offrir la possibilité aux participants (directions juridiques, opérationnels et entrepreneurs) de bénéficier d'interventions spécifiques d'avocats sur des thématiques précises, de partager leurs expériences et de définir des solutions pragmatiques aux problématiques qu'ils rencontrent.

Accès

Métro ligne 3 : Pereire
RER C : Pereire-Levallois
Parking à proximité du RER
Pereire